

ANNEXE 2

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Disciplines instrumentales ou vocales dominantes concernées :

	Age minimum	Niveau minimum requis
Disciplines accessibles à partir de 7 ans		
Clavecin	7 ans	Aucun
Flûte à bec	7 ans	Aucun
Orgue	7 ans	Aucun
Viole de Gambe	7 ans	Aucun
Traverso	7 ans	Aucun
Disciplines requérant un âge ou un niveau minimum dans la discipline concernée		
Chant baroque		Cycle 2 chant lyrique

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les classes instrumentales et vocales, après entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Afin de faciliter l'accès à un instrument pour les élèves débutants, le Conservatoire propose la location d'un certain nombre d'entre eux (Cf. règlement des études page 5). Les élèves des classes d'orgue et de clavecin peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'accès aux instruments du conservatoire pour leur travail personnel, dans la limite de leur disponibilité.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases d'une formation instrumentale ou vocale individuelle et collective, les bases de la connaissance du langage et du vocabulaire musical, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 2h30 à 4h30		. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	30 mn
		. Formation musicale IM1 IM2 IM3 IM4	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 45 mn de chant choral sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2h00 les 2 premières années 1h30 en 3e et 4e année
		. Pratiques collectives	- Chœur d'enfant - Chœur de jeunes - Ensemble de flûtes à bec - Initiation à la musique d'ensemble sur instruments anciens	Obligatoire à partir de la 3e année du cycle (dont 1 trimestre obligatoire en initiation à la musique d'ensemble sur instruments anciens)	30mn à 1h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale IM1 IM2 IM3 IM4	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de formation musicale Passage de l'examen en IM4	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :		. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2.

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 3h30 à 5h00		. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	40 mn
		. Formation musicale FM1 FM2 FM3	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 30 minutes de module "Initiation à la culture de la musique ancienne" sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2 h
		. Culture musicale spécifique aux musiques anciennes		La 3e année du cycle	1h
		. Pratiques collectives	- Musique de chambre de chambre sur instruments anciens - Chœur de jeunes - Chœur mixte	3 ans minimum sur la durée du cycle	1h00 à 2h selon la discipline
		. Basse continue/Improvisation	- Basse continue - Improvisation et ornementation	Une année dans le cycle	30 mn à 1 h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale	Contrôle continu et examen annuel	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Culture musicale spécifique aux musiques anciennes	Sans objet			
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Basse continue/Improvisation		. Assiduité . Avis du professeur		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction
. UV de formation musicale Passage de l'examen en FM3	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :		. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Culture musicale spécifique aux musiques anciennes		Epreuve orale		
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu Assiduité Participation à 2 projets	Attestation de présence Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Basse continue/Improvisation	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	50 mn
		. Pratiques collectives	- Musique de chambre sur instruments anciens - Chœur mixte	Sur la durée du cycle	1h00 à 2 h selon la discipline
		. Culture musicale (pour les élèves admis à l'UV de fin de cycle 2 de formation musicale)	. Culture de la musique ancienne	2 ans	1h30
		. Basse continue/Improvisation	. Basse continue . Improvisation	Sur la durée du cycle	30 mn à 1 heure
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	- Notation assistée par ordinateur (NAO) - Initiation aux techniques du son - Atelier "Dire un texte"	1 année dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Culture musicale		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. Basse continue/Improvisation				
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	Programme d'au moins 15 minutes comportant au moins : - 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 2 pièces au choix d'esthétiques différentes . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV de culture musicale	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite :	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Basse continue/Improvisation		. Epreuve d'autonomie . Réalisation d'une basse continue non préparée . Improvisation sur un thème ou une basse donnés		Jury de l'UV instrument dominant
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.

Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module de pratique individuelle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	1 h
	. Basse continue/Improvisation	. Basse continue . Improvisation	Sur la durée du cycle	30 mn à 1 heure
	. Master class	dans le cadre du département musique ancienne	2 dans le cycle	
	. Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie		1 fois par mois sur 2 années	1h
Module associé de pratique collective	. Pratiques collectives	- Musique de chambre sur instruments anciens	Sur la durée du cycle	2h
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Culture musicale (pour les élèves admis à l'UV de fin de cycle 2 de formation musicale)	. Culture de la musique ancienne	2 ans	1h30
	. Histoire et analyse	Histoire de la musique	1 an	2h
	. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Stages du CRY	2 stages minimum sur le cycle	
	. Notation assistée par ordinateur		1 an	30 mn à 1 heure
Unité d'enseignement au choix	. Instrument complémentaire		2 ans	30 mn
	. Ecriture		2 ans	
	. Direction d'ensemble instrumentale ou vocal		2 ans	1h30
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Chœur mixte		1 an	2h
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Basse continue/Improvisation	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Master class	Sans objet			
. Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie				
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Culture musicale	Contrôle continu et évaluations	. Epreuve écrite . Epreuve orale	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Histoire et analyse	Sans objet			
Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles				
. Notation assistée par ordinateur				
. Instrument complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Ecriture				
. Direction d'ensemble				
. Danse				
. Atelier "Dire un texte"	Sans objet			
. Chœur mixte				
. Initiation aux techniques du son				
. Projet personnel	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen	. Programme de 20 à 30 mn comportant plusieurs esthétiques différentes . Pièce imposée (communiquée 6 semaines avant examen) . Entretien avec le jury	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Basse continue/Improvisation		. Epreuve d'autonomie . Réalisation d'une basse continue non préparée . Improvisation sur un thème ou une basse donnés		
. UV Master class	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. Pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV de Culture musicale	Contrôle continu et examen	. Epreuve orale : . Epreuve écrite :	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV d'histoire et analyse		. Commentaire d'écoute . Mémoire		
UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Notation assistée par ordinateur	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Instrument complémentaire				
. UV d'écriture				
. UV direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. UV Danse				
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Chœur mixte	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Initiation aux techniques du son				
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.